



PROCÈS - VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 FEVRIER 2025

Sur convocation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, le 7 février 2025 à 18h30, en Salle du Conseil Municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour porté à ladite convocation.

Conseillers Présents : M. AFFRE Christian, Mme AUGÉ Coralie, M. BLANC Cédric, Mme BLANC Françoise, M. CASTAN Serge, Mme MAURIOS Emmanuelle, Mme MASSAL Andrée, Mme ROUQUETTE Hélène, M. SAQUET Jean-Marie.

Conseiller absent : Néant

Conseiller représenté : Néant

Secrétaire de séance élu : M. BLANC Cédric.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 janvier 2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte - rendu du 9 janvier 2025

2. Travaux Sécurisation de la Liaison piétonne

a) Approbation du projet

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dernièrement des éboulements rocheux ayant été constatés sur la liaison piétonne, une étude de diagnostic de la paroi rocheuse a été demandée à la société GINGER CEBTP et ce, afin de la sécuriser. Il rappelle que ce chemin reliant le village d'Avène à la station thermale est régulièrement emprunté par nombre d' administrés et curistes.

Au vu de la complexité de ce dossier, il précise que pour réaliser ces travaux de sécurisation, il sera nécessaire de faire appel à une Maîtrise d'Œuvre et à une Assistance en Maîtrise d'Œuvre (AMOE).

Le coût prévisionnel des travaux, Étude, Maîtrise d'Œuvre, Assistance en Maîtrise d'Œuvre incluses, s'élèvent à 250 000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de sécurisation de la liaison et décide de réaliser ces travaux de sécurisation. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et s'engage à porter au Budget 2025 le montant desdits travaux.

b) Demande de subventions à l'ETAT et au Département de l'Hérault

b.1) Sécurisation de la liaison piétonne d'Avène - Demande Urgente – Demande d'aide de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR 2025)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR 2025), ces travaux pourraient être subventionner en partie par l'Etat.

Le Conseil Municipal, au vu du montant des travaux, demande à Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025, l'aide la plus élevée possible afin de réaliser ces travaux au plus tôt.

b.2) Sécurisation de la liaison piétonne d'Avène - Demande de transfert de l'aide du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre des intempéries du 16 septembre 2023.

Suite aux dégâts causés lors de l'épisode cévenol du 16 septembre 2023, la Commune d'Avène, reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel, avait obtenu une aide du Conseil Départemental d'un montant de 81 900 € .

Cette subvention n'ayant pas été utilisée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en demander son transfert pour l'opération de la sécurisation de la liaison piétonne.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à demander auprès des services du Département, le transfert de l'aide octroyée dans le cadre des intempéries du 16 septembre 2023 pour l'affecter aux travaux de sécurisation de la liaison piétonne.

c) Attribution de la mission de « Maîtrise d'Œuvre »

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le dossier de la Maîtrise d'Œuvre du cabinet d'études, GINGER CEBPT. Le montant total de ladite prestation incluant « prestations d'études et de suivi des travaux » représente un coût de 19 800 € HT soit 23 760 € TTC.

Le Conseil Municipal, au vu de la nécessité de réaliser ces travaux de Sécurisation de la liaison piétonne d'Avène, décide à l'unanimité de confier le marché de Maîtrise d'Œuvre à GINGER CEBTP, pour un montant total de 19 800 € HT soit 23 760 € TTC.

d) Attribution de la Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMOE)

Après avoir rappelé la complexité du dossier, Monsieur le Maire propose de prendre comme Assistance en Maîtrise d'Ouvrage (AMOE), HÉRAULT INGÉNIERIE.

Il présente le devis de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage établi par HÉRAULT INGÉNIERIE d'un montant total de 5 280 € TTC. Il ajoute que 70% de ce montant sera pris en charge par le Département et de fait, le reste à charge pour la Commune ne serait que de 1 320 € HT soit 1 584 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le marché l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, à HÉRAULT INGÉNIERIE, pour un montant total de 1 320 € HT, soit 1 584 € TTC.

3. Aménagement de l'aire de jeux/ Renouvellement des jeux à Avène - Approbation du devis de la société HUSSON.

Le premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Avène est une commune rurale qui bénéficie d'un cadre de vie préservé et attire chaque année nombreux curistes et touristes.

Dans le cadre du développement du territoire et afin d'améliorer l'offre d'accueil à destination de tous, il soumet à l'assemblée un projet de réaménagement de la nouvelle aire de jeux réalisé en collaboration avec la société HUSSON.

Pour ce faire,.

Cette aire de jeux, pensée pour offrir un espace de détente et de loisirs à tous, proposera de nouveaux jeux dont une jeep inclusive pour les plus petits et les enfants en situation de handicap.

Il propose au Conseil Municipal de valider ledit projet et le devis représentant un coût pour la commune d'un montant de 56 193.50 € HT, soit 67 432.20 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet de réaménagement de l'aire de jeux et de confier sa réalisation à la société HUSSON pour un montant total de 56 193.50 € HT, soit 67 432.20 € TTC.

Il autorise M. le Maire à signer le devis et tout acte s'y afférant.

4. Participation de la Commune pour la prévention de l'impluvium des eaux d'Avène à l'association API'A pour l'année 2025

Par délibération du 12/03/2021, la Commune d'Avène, membre de l'association « A.P.I.A », s'est engagée à lui apporter une contribution de 10% afin de participer à ces actions.

A ce titre, le Maire propose pour l'année 2025, de verser à l'association, 3 000 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer pour l'année 2025, la subvention de 3 000 € telle que proposée par Monsieur le Maire

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, M. le Maire clôt la séance à 19h00.